

Paris, le 28 février 2024

## Communiqué de presse

### **OTB 2024 : Hausse maîtrisée des tarifs bancaires**

L'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) vient de publier son étude sur les évolutions des lignes tarifaires au 5 janvier 2024, en se basant en priorité sur les documents d'information tarifaire (DIT). Pour cette étude, le panel de l'OTB est composé de 100 établissements – 93 banques à réseau et 7 banques en ligne.

L'OTB a constaté cette année que 60 établissements du panel ont publié des tarifs entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024<sup>1</sup>. Pour les 40 autres établissements du panel, la présente étude a donc pris en compte les tarifs entrés en vigueur en 2023 (pour 39 établissements) et en 2022 (pour un établissement).

Compte tenu de la dispersion tout au long de l'année des publications tarifaires par les établissements bancaires, l'OTB a donc décidé d'arrêter désormais au 5 avril (et non plus au 5 janvier) l'étude des tarifs en vigueur, afin de conserver une bonne représentativité des évolutions tarifaires sur l'année en cours.

#### Synthèse des tarifs au 5 janvier 2024

Après une année 2023 marquée par une relative stabilité des tarifs avec la mise en place du « bouclier sur les frais bancaires », une large majorité des tarifs bancaires sont en hausse en 2024 mais ces hausses sont plutôt modérées au regard de l'évolution de l'inflation.

Le coût moyen annuel des frais de tenue de compte (actif), qui avait nettement baissé en 2023 (- 2,96 %), augmente en 2024 de 20,60 euros à 21,22 euros (+ 3,01 %). Les hausses oscillent, selon les établissements ayant augmenté ce tarif, entre 0,12 euro et 6 euros.

Autre fait notable, 76 établissements proposent désormais des cartes de paiement à débit immédiat et des cartes de paiement à débit différé au même tarif, confortant ainsi la convergence tarifaire en cours depuis plusieurs années entre ces deux produits.

---

<sup>1</sup> Sur les 40 autres établissements du panel, 31 ont publié des tarifs qui entreront en vigueur entre le 10 janvier 2024 et le 5 avril 2024 et 9 n'ont encore fait aucune publication tarifaire en 2024.

Les tendances observables en ce début d'année 2024 pour les 100 établissements bancaires composant le panel de l'OTB (comparaison des tarifs entre le 31 décembre 2023 et le 5 janvier 2024) sont les suivantes :

- **baisse du tarif annuel moyen de deux services :**
  - abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS – coût forfaitaire : - 9,32 % (- 1,54 euro),
  - abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : - 7,96 % (- 0,13 euro), ce service étant fourni gratuitement dans la très grande majorité des établissements bancaires ;
- **stabilité des tarifs moyens de 4 services, dont deux restent gratuits (les virements par internet et les prélèvements) :**
  - abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS – coût unitaire,
  - virement occasionnel par internet,
  - prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA),
  - cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement ;
- **hausse allant de 0,01 euro à 0,82 euro (de + 0,13 % à + 3,70 %) des tarifs moyens de 8 services :**
  - commission d'intervention (coût unitaire) : 0,13 % (0,01 euro), cette hausse du tarif moyen étant due à l'augmentation du tarif d'un seul établissement bancaire, la majorité des établissements facturant ce service 8 euros (le plafond légal),
  - retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : 0,99 % (0,01 euro),
  - fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : 1,67 % (0,51 euro),
  - fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : 1,85 % (0,80 euro),
  - virement occasionnel en agence : 1,89 % (0,08 euro),
  - fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : 1,90 % (0,82 euro),
  - tenue de compte (actif) : 3,01 % (0,62 euro),
  - prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : 3,70 % (0,02 euro), cette hausse du tarif moyen étant due à l'augmentation du tarif d'un seul établissement bancaire, ce service étant fourni gratuitement dans la quasi-totalité des établissements bancaires.

## Méthodologie

Les données tarifaires présentées dans l'Étude de l'OTB sur les tarifs bancaires au 5 janvier 2024 sont des **données brutes et non pondérées** par la part de marché de chaque établissement et concernent la clientèle des particuliers. Les données relevées sont des tarifs à l'unité, hors offre groupée de services et hors promotion ou tarif spécifique appliqué à une partie de la clientèle.

# Synthèse des résultats

## Synthèse des résultats

Liste des services	Prix moyen au 31 déc. 2022	Prix moyen au 31 déc. 2023	Évolution 31 déc. 2022 - 31 déc. 2023	Prix moyen au 5 janv. 2024	Évolution 31 déc. 2023 - 5 janv. 2024
Tenue de compte (actif)	21,23 €/an	20,60 €/an	- 2,96 %	21,22 €/an	3,01 %
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.)	1,66 €/an	1,63 €/an	- 1,81 %	1,50 €/an	- 7,96 %
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS					
Coût forfaitaire	18,65 €/an	16,52 €/an	- 11,42 %	14,98 €/an	- 9,32 %
Coût unitaire	0,31 €	0,31 €	0,00 %	0,31 €	0,00 %
Commission d'intervention (par opération)	7,51 €	7,51 €	0,00 %	7,52 €	0,13 %
Virement (cas d'un virement occasionnel)					
En agence	4,21 €	4,23 €	0,48 %	4,31 €	1,89 %
Par internet	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	0,00 €	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	0,56 €	0,56 €	0,00 %	0,58 €	3,70 % <sup>a)</sup>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	43,26 €/an	43,33 €/an	0,16 %	44,13 €/an	1,85 %
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	43,06 €/an	43,21 €/an	0,35 %	44,03 €/an	1,90 %
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	31,12 €/an	30,61 €/an	- 1,64 %	31,12 €/an	1,67 %
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)					
Nombre de retraits gratuits par mois	2,92	2,87	-	2,81	-
1 <sup>er</sup> retrait payant	1,01 €	1,01 €	0,00 %	1,02 €	0,99 %
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,48 €/an	26,81 €/an	- 2,44 %	26,81 €/an	0,00 %

Note :

a) Les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA sont gratuits dans 92 établissements du panel. Entre le 31 décembre 2023 et le 5 janvier 2024, un établissement régional s'est mis à facturer ce service 2 euros uniquement si le créancier n'est pas un « créancier public ou assimilé ».

**Vous trouverez l'intégralité de l'Étude en annexe et sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>**

***L'Observatoire des tarifs bancaires (OTB)** est composé, au sein du CCSF, à parité de représentants des banques et des organisations de consommateurs.*

***Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF)** est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.*

**Contact presse :** Anne Carrère, responsable de la Communication et des Affaires publiques Tél : 01.42.92.25.09